

# PROCES VERBAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 4 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, DELPIROU Hervé, FERREBOEUF Murielle et RAOUL Florence qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 👉 Jérôme BONNET est élu secrétaire de séance.
- 👉 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 juillet 2023 est approuvé.
- 👉 Lecture de l'ordre du jour :
  - Mise en commun de la compétence culture à l'échelle du Carladez : rencontre avec Annie CAZARD et Pierre IGNACE.
  - Renouvellement mission AMO voirie à partir du 01.01.2024: consultation
  - Devis :
    - Audit énergétique village de vacances
    - Mobilier extérieur
    - Fourche à palettes
    - Chassis pour épareuse
  - Tarifs 2024
  - Suppression de la régie moulin de Burée
  - Point sur la reprise du village de vacances
  - Demande de rajout d'une borne de recharge pour véhicules électriques
  - Bilan piscine saison 2023
  - Départ d'un agent technique : réorganisation des services
  - Admissions en non-valeur
  - Toiture des tipis
  - Questions diverses

## I. Mise en commun de la compétence culture à l'échelle du Carladez : rencontre avec Annie CAZARD et Pierre IGNACE.

Annie CAZARD et Pierre IGNACE prennent la parole pour présenter la vision du projet dont ils sont à l'initiative.

Leur souhait était de grouper les 6 communes du Carladez autour d'un projet commun. Après réflexion, la mise en commun de la compétence culture a paru être intéressante. Cette compétence ne relève pas de la communauté de Communes (compétence optionnelle). Elle est peu présente dans les projets des communes alors qu'elle peut être un levier pour l'attractivité.

L'objectif premier de la gestion commune de la compétence culture serait la création d'une salle multiculturelle à Mur-de-Barrez.

Les charges de centralité sont importantes pour Mur-de-Barrez qui, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la baisse de la population (donc baisse des revenus des impôts directs), n'arrive plus à faire face aux charges de fonctionnement de la salle des fêtes (environ 15000€/an).

La salle accueille aujourd'hui principalement le cinéma, géré en régie par la commune de Mur-de-Barrez et animé par l'association ciné Mur, et l'atelier Théâtre, animé par l'association loisirs et culture. Ces animations concernent toute la population de bassin de vie du Carladez, d'où l'intérêt d'une gestion commune.

Monsieur Pierre IGNACE précise que d'autres choses peuvent être intégrées au projet, par exemple les sentiers de l'imaginaire (une étude sur leur devenir est actuellement en cours avec l'ADEFPAT dont la restitution est prévue fin novembre).

Pour que le projet réussisse Madame CAZARD pense qu'il est nécessaire de commencer en intégrant uniquement la salle multiculturelle. Il sera toujours possible de rajouter d'autres initiatives culturelles.

La gestion commune de cette salle pourrait se faire par la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ou SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Madame CAZARD Annie et Monsieur IGNACE Pierre invitent chaque conseil municipal à s'exprimer sans réserve sur le projet, chacun doit donner son avis sur le sujet et chacun doit dire ce qu'il souhaite intégrer au projet, ce qu'il souhaite y exclure, comment l'organiser, comment le financer, comment répartir le financement, est-ce possible d'aménager la salle là où elle est actuellement et à quel coût ou faudra-t-il construire une nouvelle salle.... Toutes les idées et toutes les questions doivent être retranscrites sur papier libre.

Madame CAZARD Annie précise qu'il sera possible de faire intervenir Aveyron Ingénierie pour les aider à construire le projet.

Une réunion aura lieu entre les élus de Brommat pour discuter du projet et rédiger le document qui servira de feuille de route.

## II. Consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie communale.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie communale arrivant à terme le 31/12/2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter 3 cabinets d'études pour une mission AMO. Ce marché sera valable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et reconductible trois fois par reconduction expresse soit :

- Reconduction 1 : du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Reconduction 2 : du 01/01/2026 au 31/12/2026
- Reconduction 3 : du 01/01/2027 au 31/12/2027

Après discussion, le dossier de consultation sera adressé à :

- A2E – Aveyron Etudes Environnement (Rodez)
- Frayssinet Conseil Assistance (Séverac d'Aveyron)
- ABC Géomètre - CORTIER (Rodez)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation.

## III. Devis.

### Audit énergétique – village vacances : 4 entreprises ont été consultées :

1. IGETEC à Aurillac : pas de réponse
2. INSE à Onet le Château : a répondu que leur plan de charge actuel ne leur permet pas de proposer un délai de réalisation à court terme.
3. CETEC à Rodez : réponse identique à celle de INSE
4. ENERGIES CONSEIL à Luc La Primaube : 11 160.00€ TTC

Madame AZARLI Julie, d'Aveyron Ingénierie a examiné la proposition reçue, elle confirme que l'entreprise est qualifiée pour réaliser l'audit et que montant du devis correspond à la prestation demandée.

En conséquence la proposition de l'entreprise ENERGIES CONSEIL est retenue.

### Mobilier extérieur : 4 tables – 3 bancs mobilier recyclé : devis ALTRAD

- Marron : 9 786.00€ TTC (délai de livraison de 2 mois).
- Couleur : 9 984.00€ TTC (livraison printemps 2024) = devis approuvé, couleur vert/gris

### Fourche à palettes :

- PAGES M.A :
  - Fourche à palettes capacité levage 1000kg pales 97cm : 600.00€ HT
  - Fourche à palettes capacité levage 1000kg pales 122cm : 650.00€ HT
  - Fourche à palettes capacité levage 1600kg pales 122cm : 720.00€ HT

- SAS MOULIAC et fils :
  - Fourche à palettes capacité levage 2000kg : 1 040€ HT
- GARAGE MALET :
  - Fourche à palettes capacité levage 2000kg : 1 100€ HT

Après discussion, le devis de l'entreprise PAGES pour la fourche à palettes capacité levage 1600kg d'un montant 720.00€ H.T. est retenu.

↳ Chassis pour épareuse :

- SAS MOULIAC et fils : 3 300€ HT = **devis retenu**

Ce devis fait suite au changement, par la CUMA de Brommat, de l'épareuse que les agents utilisent pour le nettoyage des chemins et villages. Le changement de châssis est nécessaire pour atteler la nouvelle épareuse au tracteur CLASS Arion de la Commune.

#### IV. Tarifs 2024

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs en vigueur.

Après réflexion, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs suivants :

<b>CANTINE</b>	
Repas enfant	Gratuit
Repas enseignant titulaire	1,80 €
Repas intervenant extérieur	5,00 €
<b>GARDERIE</b>	
Accès garderie enfant	1.00 € /accès
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>	
Entrée enfant	1,50 €
Entrée adulte	2,50 €
Abonnement enfant (10 entrées)	10,00 €
Abonnement adulte (10 entrées)	20,00 €
<b>CAMPING</b>	
Tarif adulte	6,00 € / nuit
Tarif enfant - 13 ans	3,00 € / nuit
Branchement électrique	5.00€ / nuit
Caravane de + de 5 mètres	50,00 € / nuit
Jeton machine à laver	2,00 €/jeton
<b>TIPIS</b>	
Location du 01/09 au 30/06	230 €/semaine
Location du 01/07 au 31/08	280€/semaine
Toute l'année	55€/nuit
Montant des arrhes	50 €

<b>SALLE DES FETES</b>	
Location	150 €
Caution	300 €
<b>GRANGE DE PLEAU</b>	
Location	300 €
Caution	600 €
<b>PETITE SALLE DE PLEAU (salle du bas)</b>	
Location	80 €
Caution	150 €
<b>SALLE BRUEL</b>	
Location	70 €
Caution	100 €
<b>CIMETIERE</b>	
CONCESSION CIMETIERE (concession nouvelle)	15,00 € / m2
COLUMBARIUM n°1 et n°2	800.00€
COLUMBARIUM n°3 et n°4	1 100,00 €

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2024 :

- L'aide de 200€ attribuée pour l'achat d'un vélo électrique
- L'aide de 40€ attribuée pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 500 litres à 999 litres
- L'aide de 90€ attribuée pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 1000 litres et plus

#### **V. Suppression de la régie de recettes « moulin de Burée »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 23 mai 2008, une régie avait été créée pour l'encaissement des recettes relatives aux entrées des visiteurs du moulin de Burée.

Compte tenu que cette régie fonctionne uniquement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, que le nombre de visiteurs est peu nombreux, que les recettes sont faibles et que les visites payantes imposent la présence d'un agent communal, Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de supprimer la régie de recettes « moulin de Burée » et propose que les visites se fassent en accès libre.

#### **VI. Point sur la reprise du village de vacances**

- Monsieur VIALA, président du Département de l'Aveyron, est venu sur la Commune, il a visité le village de vacances. Il a également abordé le sujet du projet PERCE NEIGE : le département continue à soutenir le projet, il doit rencontrer la ministre compétente à ce sujet.
- La notaire attend le document de l'huissier pour établir le projet de bail.

- L'entreprise équip'froid interviendra le 11 octobre prochain pour effectuer une révision des équipements de cuisine.
- Monsieur le Maire a trouvé une entreprise susceptible d'intervenir sur le mécanisme du bowling.
- Une demande d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques positionnée à proximité du village de vacances a été faite auprès du SIEDA.

## **VII. Bilan piscine – saison 2023**

### **Nombre d'entrées :**

- Juin (du 16 au 30) : 831 dont 422 scolaires
- Juillet : 3 445 dont 218 scolaires
- Août : 3 362

**SOIT : 7 638 entrées**

Les écoles qui ont bénéficié des cours de natation :

- Brommat : 9 cours / 108 entrées
- Mur-de-Barrez : 12 cours / 237 entrées
- Taussac : 2 cours / 43 entrées
- Lacroix-Barrez : 8 cours / 109 entrées
- Saint-Amans-des-Côtes : 8 cours / 143 entrées

### **Recettes 2023 :**

- Entrées piscine 13 051€
- Entrées école/centre de loisirs : 1 068€

**SOIT : 14 119€**

### **Pour rappel :**

*Saison 2020 : du 10 juillet au 31 août : 5975 entrées / 8 556 €*

*Saison 2021 : du 15 juin au 31 août : 5156 entrées / 6 976 €*

*Saison 2022 : du 15 juin au 31 août : 6 939 entrées / 11 098€*



Les tarifs ont augmenté en 2023

## **VIII. Départ d'un agent technique – réorganisation des services**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission d'Angélique SABOURIN, agent des services techniques polyvalent qui assurait l'accueil au camping, le ménage des salles communales et de l'école ainsi que l'accueil au secrétariat de mairie lorsque le camping était fermé.

Compte tenu que la saison au camping est terminée, l'urgence est de trouver quelqu'un pour la remplacer au ménage de l'école et des salles communales.

Madame DUVAL a contacté l'association trait d'union, une candidate s'est fait connaître, elle sera reçue vendredi 6 octobre par la commission.

Les élus devront réfléchir au renouvellement ou non du poste tel qu'il est actuellement, car cet emploi demande une présence soutenue en saison et qu'il est difficile de trouver des personnes acceptant ces conditions de travail.

En ce qui concerne les heures effectuées à l'accueil de la mairie, Monsieur le Maire précise que ce poste ne sera pas renouvelé.

## **IX. Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésorier principal du service de gestion comptable d'Espalion a transmis un état de produits communaux relatif au budget principal à présenter au conseil municipal pour admission en non-valeur.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le trésorier principal d'Espalion dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances communales suivantes :

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant RAR	Motif de la présentation
2014	T-83	BOISSAC Herve	300	49,60	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-292	CHABASSIER OLIVIER	300	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
2009	T-704300000045	CPSV NUNEZ SARL	300	97,50	Poursuite sans effet
					RAR inférieur seuil poursuite
2007	T-556	FRANCE TELECOM	300	839,57	Poursuite sans effet
2009	T-704300000069	SCHINDLER	300	97,50	Insuffisance actif

TOTAL

1084,47

Les mandats correspondants seront imputés au comptant 6541.

## **X. Toiture des tipis.**

Madame PRUNET Lucie explique que les toitures en bois des 6 tipis construits en 2016 vieillissent mal et doivent être recouvertes d'un matériau plus résistant.

L'architecte des bâtiments de France a été contacté pour discuter des différentes possibilités de matériau qui s'offrait à la commune pour recouvrir les toitures. Ce dernier préconise soit des bardeaux de bois, soit de l'ardoise.

La commission bâtiments avait proposé du zinc, et souhaite rester sur cette position ; Madame COUFFIGNAL, architecte, recontactera l'ABF pour tenter de négocier.

Madame PRUNET Lucie présente la proposition d'Amélie COUFFIGNAL, architecte à BOZOULS (12) et Jérôme RUSSERY, économiste de la construction à Marcillac-Vallon (12) pour le suivi de ce dossier. La proposition comprend les phases suivantes : état des lieux, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, document d'urbanisme, dossier de consultation des entreprises, phase chantier et réception du chantier.

L'enveloppe financière pour la réalisation des travaux n'étant pas connue à ce jour, le taux de rémunération proposé de la mission est de 12%HT du montant des travaux HT.

Après réflexion, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la mission

## **XI. Subvention à l'association une plume pour L.A.M.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association une plume pour L.A.M (Lionceaux de l'Atlas Marocain). Cette association œuvre initialement pour améliorer la scolarité des enfants dans les villages isolés du Maroc. A la suite du séisme qui a touché le Maroc, l'association a ouvert son champ d'action en organisant des collectes destinées aux villages sinistrés les plus reculés.

L'association sollicite une subvention pour financer le transport des nombreux dons qui ont été récoltés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 1 000€ à l'association « une plume pour L.A.M. » ;
- Autorise le Maire à verser la subvention de 1 000€ au compte 65748.

## **XII. Questions diverses**

- Une demande d'implantation de poteaux pour le passage de la fibre au Bousquet a été reçue en mairie. L'implantation prévue aurait empêché les travaux d'élargissement de la route du Bousquet. Monsieur le Maire a donc fait une demande de modification à l'entreprise EIFFAGE chargée des travaux pour que l'implantation soit faite de l'autre côté de la route.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers et cartes de remerciements.
- L'école a obtenu le label « éco école », cette récompense vise à encourager et à valoriser les actions en faveur de la biodiversité et de la solidarité.
- Laurence SALIS fait un point sur la commission voirie :
  - ↳ Les travaux de la route Pleau sont reportés car lors de la préparation du chantier, des sondages ont montré des difficultés qui modifient les travaux initialement prévus. Une étude géotechnique est nécessaire avant la réalisation des travaux.
  - ↳ Les travaux de la route de cabanes vont débiter.

↳ L'entreprise COLAS titulaire du marché voirie a fait la majorité des travaux prévus pour l'année 2023, il ne reste que l'enrochement à Sarrans.

- Christine LABAT BRIEU propose de s'occuper de relancer l'entreprise qui doit intervenir au cimetière de Ruyres pour la reprise des concessions + elle rappelle qu'une tombe du cimetière du Ruyres s'est affaissée.

Séance close à 23h30

Le Maire,

Didier CAYLA



Le secrétaire,

Jérôme BONNET

A blue ink signature of Jérôme Bonnet, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line that loops back under the signature.

